



SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 7 décembre
A 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES LECOEVRE, CREPEAU, BEYNEIX, DUBERGEY, BENNAMIAS, LABAT-DUBOIS ET MRS COUSINEY, BILLION, DAULON, PAUZAT, LORRIOT, FAVREAU

ETAIENT EXCUSES : MACEDO.

POUVOIR : MME BAISSAS DONNE POUVOIR A MME LECOEVRE.

Monsieur FAVREAU a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance 18h40.

L'approbation du compte-rendu du Conseil municipal d'octobre 2021 sujette aux modifications demandées par Monsieur LORRIOT est voté à 13 voix POUR

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 novembre 2021.

D 2021 - 70 : Décision modificative

La Trésorerie générale informe des anomalies :

- Rajout d'un montant de 65,40 € pour créances douteuses.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à 13 voix POUR

D 2021 - 71 : Subvention auprès du SDEEG : éclairage LED

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAUZAT.

Celui-ci nous présente le projet de remplacement de l'ensemble des derniers points non LED.

Actuellement sur les 199 luminaires de la commune, 136 sont encore à lampe à sodium.

La subvention étant plafonnée à un montant maximum de dépense, 23 luminaires ne seraient pas remplacés cette année : lotissement Val de tambourin et rue de Lalieyre (les plus récents).

La subvention serait de 10 767 €.

Il faut reprendre rapidement la commission SDEEG se réunissant début décembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le remplacement partiel à 13 voix POUR.

D 2021 - 72 : Manifestation : course cycliste

Madame LECOEVRE rappelle que la course réalisée en juin 2021 a été bien accueillie par les habitants. Nous avons pu assister à une coupe de France (ce qui n'était pas prévu au départ), rappel du coût : 990 €. Madame LECOEVRE propose de renouveler cette course l'année prochaine (pas de date encore déterminée).

Le Conseil Municipal décide de la renouveler à 8 voix POUR, 3 voix CONTRE (Madame BENNAMIAS, Messieurs DAULON et PAUZAT) 1 ABSTENTION (Monsieur LORRIOT).

D 2021 - 73 : Loyers communaux

Monsieur BILLION présente les évolutions de loyers à voter :

1. 3 logements sociaux (indice IRL)
 - Montant actuel 595.45 € proposition de revalorisation à 596.00 €
 - Montant actuel 448.55 € proposition de revalorisation à 452.20 €
 - Montant actuel 354.84 € proposition de revalorisation à 355.50 €
2. 1 logement à vocation professionnelle : boulangerie+ logement (indice ICC)
 - Montant actuel 644.55 € proposition de revalorisation à 669.65 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter les loyers des 3 logements (indice IRL) à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur FAVREAU).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide pour le logement à vocation professionnelle son augmentation à 9 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mesdames BEYNEIX, LECOEVRE, BAISSAS et Monsieur BILLION).

La crèche « Les Doudous » :

Suivant l'IRL du premier trimestre l'augmentation est de 0.55 centimes d'euros.

Questions diverses

- Proxi déchets :

Monsieur le Maire explique que seulement 15 personnes sont venues poser leurs encombrants au point de collecte au niveau du tennis. Il pose la question sur la visibilité de l'information passée aux habitants et propose d'alterner les collectes entre le « bas » et le « haut » de Pian.

Les conseillers sont favorables à cette proposition.

- Commission voirie :

Les travaux au niveau de la côte de Lataste vont être réalisés par Colas dès que la météo le permettra.

Suite à la réunion avec les riverains du val du Tambourin, un essai de sécurisation (système d'écluse) va être réalisé entre la rue de Sorelh et l'avenue des Coteaux. Des changements de signalisation vont y être également effectués en test (déplacements des panneaux STOP)

Des travaux sont nécessaires route de l'Eglise suite à l'affaissement de la route (pose d'un drain ?).
L'entreprise Châtaigner doit venir.

- Commission école :

Monsieur le Maire rappelle l'effectif actuel : 88 élèves, il annonce qu'à la rentrée de janvier 3 nouveaux élèves rejoindront l'école : 1 enfant en famille d'accueil et 2 enfants suite emménagement sur la commune. Il informe le Conseil que suite à la pause méridienne rallongée de 15 minutes et la mise en place de 2 services de restauration les tensions qui existaient jusqu'alors ont disparues.

De plus des parents d'élèves sont venus déjeuner au restaurant scolaire et ont fait des éloges sur le repas et l'organisation.

Il évoque aussi la mise en place d'un cahier de liaison entre le service restauration et chaque famille.

Enfin Madame LABAT remet à chaque élu le document qui sera remis aux parents pour la mise en place d'une inscription à la cantine au semestre et le prélèvement automatique (à voir avec la Trésorerie Générale).

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a beaucoup d'arriérés à la cantine.

Monsieur DAULON informe le Conseil qu'il est en attente de devis pour le préau.

Madame BEYNEIX signale que le nombre d'enfant au périscolaire le soir est très important, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'autoriser le périscolaire à utiliser le restaurant scolaire pour la prise du goûter.

- Réhabilitation du Bar :

Suite à la demande d'utilisation de l'ancien bar par des jeunes de la commune, Monsieur le Maire a envoyé un courrier à la Sous-Préfecture.

Monsieur BILLION lit la réponse de la Sous-Préfecture : en conclusion il faut modifier l'ERP car pour l'instant le local n'a pas la bonne désignation pour proposer la mise à disposition du local.

- Compte rendu de la réunion publique du val du Tambourin :

Monsieur le Maire rapporte que les riverains sont mécontents de l'implantation du point de tri et des incivilités des personnes. Monsieur le Maire a signalé sa demande au Maire de Saint Maixant d'implanter un point de tri pour les habitants de Saint Maixant voisin de Pian.

Lors de cette réunion il lui a été rapporté que le bus passe par le chemin des sables, alors que c'est interdit.

Monsieur le Maire a contacté le SISS, depuis il n'y a plus de passage.

Il a également évoqué les futurs travaux de sécurisation du chemin des sables.

Enfin Monsieur le Maire a évoqué le sujet des gens du voyage et l'air de grand passage créée par la CDC du Sud Gironde. Les gens du voyage du secteur SUD Gironde non pas accès pour une sédentarisation. Il a évoqué et proposé de participer à la réunion de la CDC se tenant à St André du Bois.

Pour conclure sur ce sujet Monsieur le Maire informe le conseil de l'obligation d'accueil de la commune (2 à 3 caravanes).

- Commission environnement :

Monsieur DAULON informe que la mise en place de compostage est obligatoire (loi égalim). Il serait souhaitable de le mettre au plus près du potager de l'école.

- Repas/colis :

Monsieur le Maire questionne sur le maintien du repas des anciens au vue de la tension sanitaire actuelle (COVID).

L'annulation est votée à 13 voix POUR.

Il faudra prévenir les personnes inscrites et commander des paniers supplémentaires.

- Horaire des Conseils Municipaux :

Madame LABAT-DUBOIS demande s'il est possible de repousser à 19h00 l'heure de début des conseils municipaux. L'horaire proposé est validé.

- Bâtiments

Monsieur DAULON rappelle que la commission appel d'offre devra se réunir pour les devis de l'atelier et ceux destinés aux logements.

Il informe que le parafoudre de l'église a été contrôlé et est conforme.

- SICTOM

Monsieur LORRIOT informe de l'augmentation des tarifs du SICTOM : 4% en 2022.

- S.I.A.

Messieurs BILLION et DAULON informent également des augmentations du SIA de 8 % et du tarif de l'eau.

Monsieur PAUZAT informe de sa démission et remet sa lettre à Monsieur le Maire.

Fin de séance.